



Démarches pour le ccm , consulat de france à oran

Par **Dreamer**, le **12/04/2008** à **19:11**

Bonjour à tous

Je suis français (bisontin) et je me suis converti !

En effet , il y a 4 mois , j'ai rencontré une algérienne sur un site de rencontre !!

Pendant 3mois nous avons été en contact tous les soirs en vidéo-conférence sur msn , nous nous aimons beaucoup !

Nous avons donc pris la décision de nous rencontrer réellement et de nous fiancer en mars 2008. Une fois réunis nous avons vite réalisé que nous nous aimions sincèrement. Je ne peux pas imaginer ma vie sans elle !!

Malgré notre rencontre sur internet, pouvez vous me donner de bons conseils pour que le CCM se passe bien ?

Nous avons fait toute la procédure algérienne (dossier de mariage pour la Wilaya et pour la police) . Le dossier se trouve actuellement à la DGSN (direction générale de la sécurité nationale) à Alger.

Après s'être renseigné sur plusieurs forums , il est évident que le CCM est une obligation car sans lui le mariage ne sera pas enregistré en France .

1- Quelles sont les démarches pour obtenir le CCM ?

2- A qui s'adresser ? à la mairie de Besançon ? au consulat de France à Oran ?

Si c'est au consulat de France à Oran , dois-je prendre un rendez vous ou m'y rendre directement ? avec ou sans ma fiancée ? Quels sont les documents à fournir ?

Un peu dépassé et inquiet par toutes ces démarches , je vous remercie d'avance pour votre aide !

salutations !